



WE LOVE ENGLISH

Contrat bipartite Année Scolaire 2026-2027

Entre:

La SARL WE LOVE ENGLISH

Et la famille dont l'enfant est scolarisé à l'Ecole St Thérèse et suit les cours d'anglais immersif dispensés par We Love English.

Il été convenu ce qui suit.

Article 1er - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant participera aux leçons dispensées par We Love English au sein de l'établissement catholique SAINTE THERESE ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de We Love English :

La SARL We Love English s'engage à dispenser des cours d'anglais à l'enfant pour l'année scolaire 2026 - 2027 sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non-poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement signalée par l'école St Thérèse (cf. article 6-2 ci-dessous).

Les contributions des familles, (frais d'inscription et frais pédagogiques) sont à payer uniquement par virement bancaire. Il est possible de régler l'ensemble des frais en une seule fois ; cependant, il sera également possible de payer les frais de scolarité en quatre versements.

Pour se faire, une demande devra être faite lors du processus d'inscription.

Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant au sein de l'établissement Sainte Thérèse pour l'année scolaire 2026 – 2027 puis aux cours de We Love English.

Le(s) parent(s) reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif et du règlement intérieur de l'école St Thérèse qui s'appliquent aussi lors des leçons dispensées par We Love English, y adhérer et à tout mettre en œuvre afin de les respecter.

Le(s) parent(s) reconnaissent avoir pris connaissance du coût des frais d'inscription et pédagogiques de leur enfant pour leur participation aux leçons dispensés par We Love English au sein de l'établissement St Thérèse.

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à en assurer la charge financière.

Article 4 - Coût de la scolarisation :

Le coût comprend plusieurs éléments :

- L'inscription
- Les frais pédagogiques

Article 5 - Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé volontairement par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre/remplacement.

Article 6 - Durée et résiliation du contrat :

La présente convention est d'une durée équivalente à l'année scolaire.

6-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire à l'égard de l'élève ou motif grave de la part de l'élève ou de la famille (violence verbale et/ou physique, harcèlement moral et/ou physique, dénigrement de l'équipe éducative ou de l'un de ses membres ou propos pouvant discréditer l'établissement ou We Love English), ou en cas de non-paiement de frais (frais d'inscription et frais pédagogiques dans les délais impartis), la présente convention ne peut être résiliée par We Love English en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, les frais d'inscription, et de scolarité ne seront pas remboursés.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement,
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement (situation familiale, etc.).

6-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement St Thérèse et We Love English de la non-réinscription de leur enfant durant le second semestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents et au plus tard le 30 avril.

We Love English s'engage à respecter ce même délai pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (notamment : impayés, désaccord sur le projet éducatif de We Love English, perte de confiance réciproque entre la famille et We Love English comme par exemple le cas d'un dépôt de plainte à l'encontre d'un élève de l'établissement pour un évènement normalement géré dans le cadre du règlement intérieur, sanctions répétées avec absence d'amélioration de la situation, situations exceptionnelles s'appuyant sur des faits objectifs...).

Article 7 - Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention sont obligatoires pour l'inscription à We Love English. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Aucune donnée ne sera transmise à un tiers.

Sauf opposition, les parents autorisent également gracieusement We Love English à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, les parents pourront s'adresser à la Gérante.

Fait à Tournefeuille, 01.03.2026

Signature de la gérante



Noelia Herreros